

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020**  
**COMPTE-RENDU**

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23.5.2020**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2. Désignation des délégués au sein des syndicats intercommunaux**

Suite au renouvellement général des conseils municipaux du 15 mars 2020 et en application de l'article L5211-8 du CGCT, le conseil municipal procède à l'élection des délégués suivants :

|   | <u>Titulaires</u>   | <u>Suppléants</u>                    |
|---|---|--------------------------------------|
| SIVU Aure 2000                                    | Jean-Michel ISOART<br>Michel MILLET   | Michel TRESALLET<br>Stéphane DARDOT  |
| SIAHVA  | Michel MILLET<br>Jean-Michel ISOART   | Jean-Yves PARLES<br>Michel TRESALLET |
| S.D.E.  | Jean-Yves PARLES  | Laure CORREGE                        |
| SIVOS d'Arreau                                    | Jean-Yves PARLES  | Dominique VIDOU                      |
| Commission Syndicale<br>Cadeilhan-Trachère/Vignec | Jean-Michel ISOART<br>Baptiste COUSTALAT<br>Nathalie COUSTALAT<br>Dominique VIDOU |                                      |

**3. Commission d'appel d'offres**

En application de l'article 279 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offre est constituée comme suit :

|            |  |
|------------|--|
| Président  | Jean-Michel ISOART   |
| Titulaires | Michel MILLET<br>Carole TOTARO<br>Stéphane DARDOT            |
| Suppléants | Michel TRESALLET<br>Baptiste COUSTALAT<br>Nathalie COUSTALAT |

**4. Indemnités de fonction aux Maire et Adjointes**

Avec effet au 23 mai 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif de fonction de maire et d'adjoint à : 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire et à 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

### 5. Taxe montagne - Saison 2019/2020

Le taux de répartition de la taxe montagne pour la saison 2019/2020 est de 19,59 % des recettes pour la commune de Vignec. Le conseil municipal adopte la répartition proposée et autorise le Maire signer la convention correspondante.

### 6. Echange entre les parcelles A1531-A1534-A1535 et A63-A64

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour procéder à un échange de parcelles dans le secteur Biègle. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelles appartenant à la SCI Brimence : A1531 d'une superficie de 315 m<sup>2</sup>, A1534 d'une superficie de 2156 m<sup>2</sup> et A1535 d'une superficie de 367 m<sup>2</sup>
- parcelles appartenant à la Commune de Vignec : A63 d'une superficie de 1160 m<sup>2</sup> et A64 d'une superficie de 1685 m<sup>2</sup>


Cette délibération annule et remplace la délibération n°3 du 5 février 2020.

### 7. Révision du loyer de la gendarmerie

Le Conseil donne son accord pour la révision du loyer des bâtiments de la brigade de Gendarmerie de Vignec. Le nouveau loyer s'élève à 112 630 € par an pour une période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2022.

Vignec, le 10 juin 2020

Le secrétaire de séance,

  
Stéphane DARDOT



Le Maire,

  
Jean-Michel ISOART